

[< Articles](#)

## Abacus travaux de fin d'année salaires

**PUBLICATION**

04 décembre 2023



Assurez-vous de votre avantage en matière de connaissances et abonnez-vous aux Nouvelles et aux perspectives de BDO.

**INSCRIPTION**

## Abacus travaux de fin d'année salaires

### 1 | Situation initiale

Les informations ci-dessous se réfèrent aux versions 2022 et 2023 d'Abacus.

Comme les années précédentes, il n'est pas possible de travailler avec plus de deux années civiles ouvertes dans le module des salaires. En ouvrant la deuxième année, il est possible de saisir de manière anticipée des mutations dans les données salariales pour l'année suivante. La gestion de deux années ouvertes permet à la fois de traiter les salaires de la nouvelle année tout en pouvant payer rétroactivement les frais, les salaires des partenaires, etc., pour l'année civile écoulée.

Après avoir activé la fonction «Clôturer définitivement l'année \*\*\*\*», plus aucune saisie n'est possible dans l'année concernée.

56 Programme de clôture - Registungen.ch (TP96)

Aperçu ?

ID ou nom programme

1. Choix

...

**Clôture annuelle**  
Choisissez une des fonctions que vous voulez démarrer

**APERÇU**

Années actuellement ouvertes	2023 / 2022
Année clôturée provisoirement	-
Données décte disponibles dès	2021

**ÉTAPES DE TRAITEMENT**

- Ouvrir année 2024
- Clôturer provisoirement année 2022
- Rouvrir année 2022
- Clôturer définitivement année 2022
- Transmettre données salariales à nouvelle année
- Suppression des données de décompte

**i** La nouvelle année de décompte est ouverte pour le décompte de salaire  
À l'ouverture, un axe temporel est créé en janvier sur les données spécifique à l'année comme données nationales, salaires maximum assurés, données salariales, barèmes, etc.

Retour Suivant Appliquer Annuler

## 2 | Conditions requises (logiciels)

### 2.1 Allocation de pension sélectionnable à partir de 2024

À partir du 01.01.2024, les travailleurs salariés ayant atteint l'âge de référence auront la possibilité de renoncer à l'allocation de pension. Pour en tenir compte dans le calcul, un nouveau champ a été créé dans les paramètres de l'assurance :

Avec resp. À partir de la date de version/service pack suivante, vous avez déjà intégré le nouveau champ Allocation de pension dans Abacus :

- ▶ Version 2022, SP 15.03.2023
- ▶ Version 2023, SP 15.06.2023

Vous trouverez de plus amples informations sur la révision 21 de l'AVS ici : [AVS 21 - BDO](#)

### 3 | Travaux préparations généraux

Ces travaux peuvent être effectués ou préparés avant la fin de l'année - de préférence pendant le mois de décembre.

#### 3.1 Pour la nouvelle année salariale

	V2021/2022	2023	Réglé
Nouveau taux de primes		Organiser les nouveaux taux de primes et estimations des assurances.  Retrouvez les valeurs des assurances sociales pour 2023 au chapitre 6.	
AVS, AI, APG, CAF		Préparer la facture d'acompte pour la nouvelle année.	
LAA, LAAC, IJM		Préparer la communication de l'assurance. Le cas échéant demander un nouveau profil ELM.	

Tables	L421	Al ainsi que les tables propres à l'entreprise si elles changent en 2023.	
Adaptions des salaires	L32	Les adaptations des salaires pour la nouvelle année doivent être connues. (p.ex. salaires mensuels, salaires horaires, LPP, etc.)	

### 3.2 Pour l'année salariale précédente

	V2021/2022	V2023	Réglé
Paramétrages certificat de salaire	L414	<p>Vérifier l'attribution des rubriques</p> <p>Est-ce que tous les composants de salaires sont correctement attribués aux différents chiffres du certificat de salaire ?</p>	
	L31	<p>Modèles de certificat de salaire par collaborateur</p> <p>Est-ce que le bon modèle de certificat de salaire est attribué à chaque collaborateur ?</p> <p>Conseil: Etablir une liste dans L351 en paramétrant une sélection libre sur le modèle de certificat de salaire si=0.</p>	
	L446	<p>Eventuellement adapter les modèles de certificat de salaire</p> <p>Les instructions du contiennent-elles les bonnes remarques ?</p> <p>Les conditions dans les remarques du certificat de</p>	

Allocations familiales	L414		<p>Domaine Allocations familiales</p> <p>Les rubriques sont-elles toutes correctement attribuées ?</p> <p>Le composant «Corrections allocations enfants année précédente» ne doit pas être attribué.</p>
ELM 5.0 Préparation dans les données du personnel	L32 dès V2022		Il n'est plus possible d'effectuer des transmissions sans numéro d'assurance sociale. Il faut au moins activer la coche «Inconnu».
Caisse de compensation ELM 5.0	L431		Assurances/onglet «Notification à la caisse de compensation». Vérifiez si l'assurance LAA + LPP actuelle a été auprès de Date de validité
Nettoyage des données	L56	L583	Supprimer les données de facturation datant de plus de 10 ans (attention: créez une sauvegarde des données à l'avance).
	L31 ou L388		Supprimer les données des employés qui ont quitté l'entreprise et qui ont plus de 10 ans.

## 4 | Travaux de fin d'année

Ces travaux doivent être effectués dès que tous les éléments de salaire de l'année précédente ont été décomptés.

### 4.1 Préparer la nouvelle année salariale 2024

V2021/2022	V2023			Réglé
------------	-------	--	--	-------

L56	annuelle définitive	<p>Clore définitivement l'année 2022.</p> <p>Cocher «Contrôle de l'intégrité des données du décompte» et continuer.</p>	
L56	Ouvrir la nouvelle année 2024	<p>1. Cliquer sur «Ouvrir année 2024» et continuer</p> <p>2. Valeurs salariales Si toutes les valeurs sont reprises dans la nouvelle année, aucune sélection n'est nécessaire.</p> <p>3. Exécuter la fonction Répondre par OUI à la question concernant la copie des tables spécifiques à l'année dans la nouvelle année. Ne copier que les tables à partir du no. 100. Si vous répondez par NON à la question, vous aurez toutefois la possibilité de les copier ultérieurement par l'intermédiaire du prog. L423.</p>	
L441	Données nationales	<p>Vérifier les contributions sur l'axe temporel 2024.</p> <p>Retrouvez les données nationales des assurances sociales pour 2024 au chapitre 6.</p>	
L444	Champs de base	<p>Vérifier les contributions sur l'axe temporel 2024 et les adapter le cas échéant:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Champs de base entreprise</li> <li>- Champs de base service</li> <li>- Champs de base division</li> </ul>	

L432	Assurances	<p>d'assurance dans les différentes assurances sur l'axe temporel 2024 et les adapter si nécessaire.</p> <p>LAAC, IJM</p> <p>Dans les domaines des LAAC et des IJM, vérifier les montants maximaux dans l'onglet «Salaire maximum» sur l'axe temporel 2024, et vérifier également les taux de cotisation pour la part employé et la part employeur dans l'onglet «Contributions» et les adapter si nécessaire.</p>	
L431	Proposition d'assurance	<p>Créez une proposition d'assurance avec un nouvel échéancier si nécessaire.</p>	
L381	Assurance mutation de masse	<p>Effectuez un changement en masse de polices d'assurance dans la fiche du personnel pour un nouveau numéro de police ou un nouveau code.</p> <p>Si le budget de paie est utilisé, la modification est également nécessaire dans la fiche emploi avec Prg. T381.</p>	
L32	Données salariales	<p>Vérifier les données salariales sur l'axe temporel 2024 et les adapter si nécessaire. Analyse des données salariales par l'intermédiaire du prog. L351 «Valeurs salariales».</p> <p><b>Conseil:</b> utiliser la mutation globale avec le programme L381 pour les adaptations éventuelles des nouvelles données salariales à effectuer pour plusieurs travailleurs, par exemple, le salaire mensuel, les cotisation LPP,</p>	

VE2021/2022	VE2023		Regie
L421	Tables	<p>Propres tables spécifiques à l'année.</p> <p>Vérifier les tables sur l'axe temporel 2024.</p>	
L422	Importer les tables impot à la source	<p>Si vous souhaitez télécharger les tables de tous les cantons, nous vous recommandons de le faire depuis le <a href="#">site internet d'Abacus</a>.</p> <p>Si vous souhaitez charger des cantons spécifiques vous pouvez le faire sur le site de <a href="#">l'administration fédérale des contributions</a>.</p> <p>Vous trouvez également sur le site Internet d'Abacus un mode d'emploi détaillé pour charger les tables de l'impôt à la source.</p>	
	Importer les tables Allocations familiales	<p>Les tables des allocations familiales peuvent être téléchargées sur le site internet d'Abacus.</p>	
L31	Base de données du personnel Codes Assurances	<p>Vérifier sur l'axe temporel 2024, si les codes enregistrés sont corrects pour tous les collaborateurs.</p>	
L31	Allocation de retraite	<p>Pour les employés ayant atteint l'age de référence, il faut régler l'allocation de pension sur «ne pas appliquer» dans les paramètres d'assurance si l'allocation ne doit pas être calculée.</p>	



	Augmentation de la TVA	<p>7.7% -&gt; nouveau 8.1%</p> <p>2.5% -&gt; nouveau 2.6%</p> <p>3.7% -&gt; nouveau 3.8%</p> <p>Attention: Vérifier les textes des rubriques avec les taux de TVA !</p>	
--	------------------------	---	--

#### 4.2 Déclaration annuelle pour l'année salariale précédente

V2021/2022	V2023		Réglé
L56	Clôture annuelle	<p>Clore provisoirement l'année 2023</p> <p>Cocher «Contrôle de l'intégrité des données du décompte»</p>	
L2933	Compte salaire	Il es possible d'établir une analyse par collaborateur incluant un récapitulatif.	
L29	Analyses nationales	Préparation et revision des différents comptes des fin d'exercice.	
L2915	Effectuer un splitting AVS	Pour ELM 5.0 et dès la V2022, les masses salariales négatives soumises à l'AVS doivent tout d'abord être réparties sur l'année précédente et l'année actuelle. L'année actuelle doit etre positive pour la transmission ELM.	
L2995	Annonces salaires - ELM	<p>Transmission électronique des déclarations de salaires aux différents établissements d'assurances.</p> <p><b>Attention:</b> un nouveau processus a été introduit dès la V2022 pour les LAA, IJM et LAAC ! Il n'y a plus de validation manuelle par défaut dans</p>	

		stagiaires etc.), il faut transmettre un envoi «Incomplet» (cf. Complément à L2995).	
L2971	Traitement des certificats de salaire	Attention lors de la préparation des certificats de salaires, sous «Critères», cocher «Repréparer les champs qui ont été modifiés».	
L2977	Protocole de déclaration de salaire	Effectuer un contrôle aléatoire La composition exacte du bulletin de salaire peut être consultée ici.	
L2974	Emettre les certificats de salaire	Les certificats de salaire peuvent être mis ici. <b>Conseil:</b> les certificats de salaire traités peuvent être classés dans le dossier personnel.	
L2995	Certificats de salaire - ELM	Pour les cantons qui le prévoient (par défaut dans Abacus), transmettre les certificats de salaire aux administrations fiscales via ELM.  Dès la V2023, il est possible de transmettre les nouvelles corrections via ELM.	

### Complément à L2995 Annonces salaires - ELM pour V2022

«Incomplet» mène au site Web de la compagnie d'assurance pour effectuer des saisies manuelles :

4. Choix des institutions

DÉSIGNATION	DÉTAILS	DERNIÈRE LIVR...	INCOMPLET	COMMENTAIRE
<input type="checkbox"/> Caisse de compensation (CC) <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Caisse de compensation SG N° 1, N° membre 100-9976.9, N° ...</li> </ul>				
<input type="checkbox"/> Caisse de compensation pour allo... <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Caisse de compensation SG N° 1, N° membre 100-9976.9, N° ...</li> <li><input type="checkbox"/> Caisse de compensation AR N° 2, N° membre 100-2136.90, N...</li> </ul>				
<input type="checkbox"/> Assurance-accidents (LAA) <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> CNA N° 1, Numéro client 1501-12577....</li> <li><input type="checkbox"/> Assurance LAA N° 2, Numéro client 7651-873.1, ...</li> </ul>			<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> Assurance-accidents complément... <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Mobilière N° 1, Numéro client 7651-873.1, ...</li> </ul>			<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> Indemnité journalière de maladie (l... <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Zurich Assurances N° 1, Numéro client 7651-873.1, ...</li> </ul>			<input type="checkbox"/>	

Tout sélectionner Ne rien sélectionner

Retour Suivant Appliquer Annuler

## 5 | Contact

Si vous avez des questions, notre centre de service est à votre disposition au numéro de téléphone 0800 55 38 37 ou [par e-mail](#).

Nos bureaux seront fermés du 22 décembre 2023 dès 16:00 jusqu'au 2 janvier 2024.

**Exception :** Le centre de service Abacus a mis en place un service de piquet du 27 au 29 décembre 2023 de 08:00-12:00 et de 13:30-17:00.

## 6 | Annexe

### 6.1 Données nationales 2024

Pays de décompte: Suisse

---

TABLE DES ÂGES

Âge de référence femmes: 64 Années, 0 mois

Âge de référence hommes: 65 Années, 0 mois

Âge révolu assujettissement AVS: 18 Années

---

AVS

Franchise retraité AVS: 1'400.0000 CHF

Seuil minimal AVS par an: 2'300.0000 CHF

Taux AVS employé: 5.3000 %

Taux AVS employeur: 5.3000 %

Montant minimal annuel AVS: 514.0000 CHF

---

<p>AC</p> <p>Salaire annuel maximum AC: 148'200.0000 CHF</p> <p>Salaire mensuel maximum AC: 12'350.0000 CHF</p> <p>Forfaits journaliers AC: 406.0000 CHF</p> <p>Taux AC employé: 1.1000 %</p> <p>Taux AC employeur: 1.1000 %</p>	<p>ACC</p> <p>Salaire maximum ACC illimité: <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Salaire annuel maximum ACC: 9'999'999'999.0000 CHF</p> <p>Salaire mensuel maximum ACC: 833'333'333.2500 CHF</p> <p>Taux ACC employé: 0.0000 %</p> <p>Taux ACC employeur: 0.0000 %</p>
--	--

---

<p>LAA</p> <p>Salaire annuel maximum LAA: 148'200.0000 CHF</p> <p>Salaire mensuel maximum LAA: 12'350.0000 CHF</p> <p>Forfaits journaliers LAA: 406.0000 CHF</p>	<p>LPP</p> <p>Seuil d'entrée LPP (salaire annuel minimum): 22'050.0000 CHF</p> <p>Déduction de coordination LPP: 25'725.0000 CHF</p> <p>Salaire annuel assuré min. LPP: 3'675.0000 CHF</p> <p>Salaire max. annuel assuré LPP obligatoire: 88'200.0000 CHF</p> <p>Salaire max. assurable LPP annuel PP: 882'000.0000 CHF</p>
--	---

À la suite de la votation sur la réforme AVS 21, l'âge de la retraite des femmes sera relevé. La première augmentation aura lieu en 2025.

2024: 64 ans (pas d'augmentation)

2025: 64 ans + 3 mois

2026: 64 ans + 6 mois

2027: 64 ans + 9 mois

2028: 65 ans

## 6.2 Les assurances sociales 2024 en chiffres

# Contributions et prestations 2024

2024 2023

AVS/AI/APG - Contributions de l'employé et de l'employeur		
AVS (assurance vieillesse et survivants)	8.70%	8.70%
AI (assurance invalidité)	1.40%	1.40%
APG (allocations pour perte de gain)	0.50%	0.50%
<b>Total</b>	<b>10.60%</b>	<b>10.60%</b>
Contribution de l'employeur	5.30%	5.30%
Contribution de l'employé	5.30%	5.30%
<b>Revenus non soumis à contribution</b>		
Pour les retraités, par an et par employeur	16'800	16'800
<b>à partir de 2024 droit de renonciation des salariés</b>		
Pour les revenus minimaux issus d'une activité accessoire, par an et par employeur (La franchise ne s'applique pas aux employés travaillant dans les ménages privés ou dans le domaine des arts et de la culture)	2'300	2'300

AVS/AI/APG - Contributions des indépendants		
Taux maximal	10.00%	10.00%
Limite inférieure de revenu	9'800	9'800
Taux maximal à partir d'un revenu de	58'800	58'800
Pour un revenu entre CHF 9'800 et CHF 58'800 un barème de contributions dégressif s'applique		
Contribution minimale annuelle	514	514
Plafond pour les contributions à la caisse de compensation pour allocations familiales (CAF)	148'200	148'200
<b>Revenu non soumis à contribution</b>		
Par retraité et par an	16'800	16'800
<b>à partir de 2024, droit de renonciation</b>		

AVS/AI/APG - Contributions de personnes sans activité lucrative		
Contribution minimale annuelle	514	514
Contribution maximale annuelle	25'700	25'700

AVS/AI/APG - Rentes		
Rente minimale mensuelle	1'225	1'225
Rente maximale mensuelle	2'450	2'450
Rente maximale mensuelle pour couple	3'675	3'675

Montants en CHF

Situation au 1.1.2024 - assurances sociales et prévoyance sosec BDO

2024 2023

AC - Assurance-chômage		
Jusqu'à une masse salariale annuelle de	148'200	148'200
	2.20%	2.20%
Contribution de solidarité sur les masses salariales annuelles à partir de	supprimé	supprimé
	supprimé	supprimé
Les contributions sont supportées pour moitié par l'employeur et par l'employé.		

LAA - Assurance-accident (professionnel et non professionnel)		
Salairé LAA maximal assuré par an	148'200	148'200
L'assurance contre les accidents non professionnels couvre uniquement les salariés dont le temps de travail hebdomadaire est supérieur ou égal à 8 heures.		
<b>Revenu non soumis à contribution</b>		
Pour les retraités, par an et par employeur: non prévu selon la LPP (variation quant à l'AVS/AI/APG).	0	0
Sur les revenus minimaux provenant d'une activité accessoire, par an et par employeur, si seules de telles relations de travail existent, sinon pas de plafond d'exonération.	2'300	2'300

LPP - Prévoyance professionnelle		
Seuil d'accès annuel	22'050	22'050
Salairé annuel minimal assuré LPP	3'675	3'675
Salairé annuel maximal pris en compte LPP	88'200	88'200
Déduction annuelle de coordination	25'725	25'725
Salairé annuel maximal assuré LPP	62'475	62'475
Salairé annuel maximal assurable	882'000	882'000
Contribution d'épargne - bonifications		
de vieillesse sur le salairé coordonné		
25 - 34 ans	7.00%	7.00%
35 - 44 ans	10.00%	10.00%
45 - 54 ans	15.00%	15.00%
55 - 64/65 ans	18.00%	18.00%
Taux d'intérêt minimum légal	1.25%	1.00%

Prévoyance liée (pilier 3a facultatif)		
Personnes exerçant une activité lucrative avec 2 <sup>e</sup> pilier	7'056	7'056
Personnes exerçant une activité lucrative sans 2 <sup>e</sup> pilier (max. 20% du revenu) mais au maximum	35'280	35'280

Contact

Succursales

Rédaction

Sitemap

Protection des données

Référence juridique

Médias

Login

## People helping people.

At BDO, we believe exceptional client service begins with building exceptional relationships.

**SUBSCRIBE NOW**



BDO Copyright © 2023. See Terms & Conditions for more information.